



demande de renseignements attouchement sur mineur de 15 ans

Par **karinette**, le **03/02/2011** à **13:03**

bonjour

ma fille de 15 ans a subit des attouchements par un homme avec intrusion dans ses parties intimes elle a deposer plainte nous c parents aussi le dossier est parti chez le procureur nous savons qui est cet homme mais une fois que le procureur va saisir le dossier la machine se mettra en place mais que devons nous faire a ce moment la prendre un avocat ? je ne sais vraiment pas ce que nous devons faire si vous pouviez m'aiguiller
cordialement

Par **razor2**, le **03/02/2011** à **15:25**

Bonjour, dans une telle affaire, (ca semble être un viol)le recours a un avocat est plus que conseillé.

Si l'enquête confirme les déclarations de votre enfant et les vôtres, l'homme pourra être poursuivi pour viol sur mineur de 15 ans, ce qui est un crime passible de la cour d'assise. Il faudra vous porter "partie civile".

Mais dans l'immédiat, je vous recommande le recours à un avocat au plus vite.

Cordialement

Par **karinette**, le **03/02/2011** à **19:30**

je vous remercie pour votre reponse on ma dit aussi que le faite qu'il est introduit ses doigts il sera condamné pour viol cela c passé dans un train il a suivi ma fille sur le quai de la gare et de plus cet homme a mis dans le sac de ma fille son numero de telephone et adresse email elle a d'ailleurs retrouver ceci quelques jours plus tard ce qui est bien pour nous puisque la police a fait des recherches et l'on retrouver pour l'instant il ne sait pas ce qu'il se passe car au poste de police ils n'ont toujours pas reçu le dossier qui est toujours chez le procureur du coup ils ne peuvent pas l'interpeler pour ce qui est de l'avocat le probleme qui va se poser c'est les finances car je suppose qu'un avocat revient tres chers

Par **Laure11**, le **03/02/2011 à 21:13**

Votre fille a 15 ans, elle a donc droit à un avocat gratuitement.

Il faut vous rendre au greffe du Tribunal et demander que le Bâtonnier désigne un avocat.

Agissez très rapidement.

Par **Domil**, le **03/02/2011 à 21:33**

[citation]mineur de 15 ans[/citation]

= personne de moins de 15 ans

Le viol est un crime quel que soit l'age.

Les suites dépendent de l'enquête, que les faits soient prouvés (notamment par une expertise médicale montrant la pénétration. Souvent c'est requalifié en agression sexuelle si le viol n'est pas prouvé), si la mineure était consentante ou non (elle peut avoir eu peur de le dire à ses parents), si l'homme est en position d'autorité ou non, s'il y a eu violence ou non etc.

Depuis combien de temps la plainte a été déposée ?

La mineure a été auditionnée, les examens médicaux ont été faits ?

Par **karinette**, le **04/02/2011 à 08:52**

la 1er chose qui a été faite c la visite chez le medecin la plainte a été deposer en octobre il y a eu intrusion avec les doigts elle est passé sous video pour sa plainte a vu des assistantes sociale et psychologues sa c passé un dimanche et ma fille m'en a parler le jeudi par contre elle c confier des le dimanche soir a une de c copines par sms et grace a sa copine elle a reussit a nous en parler en lui expliquant que si elle nous en parlait pas elle previendrait ses parents pour nous mettre au courant

Par **sandrine54000**, le **27/02/2011 à 19:53**

bonsoir

voila j ai vécu avec un homme avec qui j ai eu une liaison pendant 2 ans j ai appris le 10 février 2011 que cet homme a fait des attouchement (palpation seins) mais pas d actes sexuel et attouchement sexuel

il a fait celas a plusieurs reprise a mes enfants pendants mon absence

sur une mineur de 16 ans

sur une mineur de 13 ans

et une tentative sur une mineur de 12 ans mais elle c est défendu

quand j ai su cela je l ai vire de mon domicile et le lendemain j ai ete porter plainte

cet homme nie a moi qu'il a fait cela mais a avouer a ma mère qu'il avait fait cela a ses petits enfants
les témoins ont été entendus mes filles auditionner
se qui me fait la haine la colère envers cet homme c'est qu'il se vante a son travail et qu'il avoue ce qu'il a fait a mes filles mais a moi il nie totalement
il vit actuellement avec sa maîtresse qui a elle-même une fille de 11 ans et un fils de 6 ans
elle c'est ce qu'il a fait a mes filles
a l'heure actuelle lui vit sa petite vie tranquille et se dit que la justice ne fera rien voilà cela fait 18 jours que j'ai porté plainte et tout cela me semble long
j'aurais voulu savoir comment ça allait se dérouler quand sera-t-il convoqué?
quel peine aurait-il?
doit-il prendre un avocat ?
j'ai trop de questions dans ma tête et tellement de haine car je lui faisais confiance et ils ont fait des attouchements sur mes 3 filles en espérant avoir des réponses de votre part pour m'aider
merci beaucoup